

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 5 Juin 2026

N° 2026/06/003

Date de la convocation	29/05/2026
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 23	Pour : 27
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 5 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO.

Etaient présents : Claude VALERO, Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, Christine RICARD, Grégory GUERIN, Isabelle GAVINET, Vincent BONSIGNORI, Sophie ROYON, Marcel LAMBERT, Hélène DAVIT, Léon JAURION, Jacky DUMOUCHEL, Martine BONNET, Véronique CAMPOY, Stéphane NEGRE, Mylène BOUISSON, Brice LENTEHERIC, Cécile MARCHESE, Julia PEREZ, Isabelle RAMEL, Jean-Claude ROUSSÉ, Aleksandra DJUROVIC, Mohamed NOUGOUM, Mélisa MARTINEZ

Etaient Absents : Véronique PONCE, Gilbert ESCOURBIAC, Jérôme GAUTRON, Carine BALP-COSTAL

Procurations :

- Véronique PONCE à Sophie ROYON
- Gilbert ESCOURBIAC à Jacky DUMOUCHEL
- Jérôme GAUTRON à Hélène DAVIT
- Carine BALP-COSTAL à Isabelle RAMEL

Objet : Régie générale de recettes – tarification pour les manifestations (fêtes et cérémonies)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260605-2026-06-003-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 juin 2010 fixant les tarifs applicables à la régie de recettes « fêtes et cérémonies »

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al.7 du CGCT

Vu l'arrêté du Maire n°2019-003 du 2 avril 2019 instituant une régie générale de recettes « fêtes, cérémonies, droits de photocopies et relevés cadastraux

Vu l'arrêté du Maire n°2025-006 du 10 juin 2025 modifiant la régie de recettes « fêtes et cérémonies, droits de photocopies et relevés cadastraux » en régie générale de recettes « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour les tarifs de la régie générale de recettes afin d'actualiser ses montants.

La commune encaissera des sommes via la régie générale de recettes, en échange de tickets sur papier blanc avec une écriture de couleurs différentes en fonction des tarifs.

TARIFS	COULEURS ECRITURE TICKETS
1,00 €	noir
2,00 €	orange
3,00 €	marron
5,00 €	vert
8,00 €	bleu
10,00 €	violet
15,00 €	rouge

Les dispositions de la présente délibération annulent et remplacent celles de la délibération en date du 8 juin 2010

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **ADOpte** cette nouvelle tarification pour la régie générale de recettes « fêtes et cérémonies »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
2025-1840186-20250610-2025-06001-DETE
Date de réception préfecture : 09/06/2026